

Le Défenseur de la
Constitution / par Maximilien
Robespierre, député à
l'assemblée constituante

Robespierre, Maximilien de (1758-1794). Auteur du texte. Le Défenseur de la Constitution / par Maximilien Robespierre, député à l'assemblée constituante. 1792.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

LE DÉFENSEUR

DE LA CONSTITUTION,

*Par MAXIMILIEN ROBESPIERRE, député à
l'assemblée constituante, ouvrage périodique
proposé par souscription.*

N^o. 10.

PÉTITION DES FÉDÉRÉS

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

REPRÉSENTANS,

LA nation est trahie. Cette vérité est maintenant aussi connue de tous les français, qu'elle étoit facile à prévoir, dès le moment où l'on confia à nos oppresseurs le soin de nous défendre contre les ennemis qu'ils avoient eux-mêmes appelés à leur secours.

Que les tyrans, ligués contre nous, osent

G

nous menacer , au nom du roi des français , d'une servitude prochaine ; que des officiers plus que suspects , soient à la tête de nos armées , et commandent dans nos places fortes ; que le sang des plus braves défenseurs de la patrie soit versé inutilement pour elle , mais non pas inutilement pour la cause du despotisme ; que nos conquêtes soient abandonnées , nos alliés indignement trahis et outragés par nos propres généraux ; que ceux - ci divisent et s'efforcent de corrompre leurs armées , au lieu de les conduire à la victoire ; qu'ils désertent leurs camps , en présence de l'ennemi , pour venir conspirer à la cour et dans la capitale , pour venir jusques dans ce sanctuaire de la législation , menacer , avilir nos propres représentans ; que nos ennemis du dedans et ceux du dehors ne dissimulent plus leur ligue impie ; qu'au moment où ceux - ci semblent près d'être introduits dans nos places , les autres déclarent ouvertement la guerre au peuple français , qu'ils osent insulter par les dénominations *de brigands et de factieux* , il faut le dire , tous ces attentats qui surpassent les crimes des plus exécrables tyrans dont les hommes aient conservé la mémoire , nous

ne devons les imputer qu'à nous-mêmes ; à nous qui avons stupidement laissé notre destinée entre les mains de nos anciens tyrans ; à nous qui avons lâchement souffert tous les crimes de leurs agens et de leurs complices.

C'est à vous , représentans , que la nation a imposé le soin de les punir , et de pourvoir au salut de l'état. Vous nous avez déclaré que la patrie est en danger ; c'étoit nous avertir vous-mêmes de tous les faits que nous venons de vous rappeler. Quelle est en effet la cause de ces dangers , si ce n'est la perfidie de la cour , de ses agens et de tous les fonctionnaires publics qu'elle a corrompus ? Vous n'avez pas voulu nous dire , sans doute , que la patrie n'avoit point d'autres ennemis à redouter , que ces troupes étrangères que l'on a laissées se rassembler sur nos frontières ; qu'il n'existe aucun concert entre les despotes de l'Europe et la cour de Louis XVI. Car , vous n'avez pas voulu nous tromper , vous ne l'auriez pas même pu. Nous savons , nous sentons que , sans la trahison de nos ennemis intérieurs , les autres ne seroient point à craindre ; ou plutôt nous savons qu'ils n'existeroient pas.

Représentans , nous dire que la nation est en danger , c'est nous dire qu'il faut qu'elle soit sauvée , c'est l'appeler à votre secours ; si elle ne peut l'être par ses représentans , il faut qu'elle le soit par elle-même.

La contenance qu'elle vient de montrer , dans la fédération générale de ce puissant empire , l'objet de ses acclamations , celui du serment qu'elle a prêté , tout a prouvé qu'elle en avoit à-la-fois la puissance et la volonté. C'est en vain que des généraux perfides et des despotes insolens se réunissent , pour la désigner comme une faction : sous quelque forme qu'elle s'assemble , en quelque tems et en quelque lieu qu'elle s'explique , elle prouvera toujours à l'univers , qu'elle est factieuse en effet , dans le sens des tyrans , c'est-à-dire , qu'elle est bien déterminée à les châtier , et à ne se laisser désormais enchaîner , ni trahir par personne.

Représentans , nous avons laissé dans nos départemens des millions de citoyens qui nous ressemblient. Ceux dont nous avons exprimé le vœu , ne valent pas moins que nous. Mais , fussions-nous dix contre cent , comme nous sommes cent contre dix , la

victoire de la liberté est certaine ; car , un homme libre vaut mieux que cent esclaves ; et la destinée du crime , est de trembler devant la vertu.

Nous ne voulons point porter atteinte à notre constitution , mais nous voulons qu'elle soit et qu'elle puisse être exécutée. Nous ne refusons point d'obéir à un roi , mais nous mettons une grande différence entre un roi et une cour conspiratrice et criminelle , dont la constitution même , dont toutes les lois divines et humaines réclament la punition ou l'expulsion. Nous savons que les peuples créent les rois , pour les servir , non pour les opprimer , et les livrer au fer de leurs complices. Nous abhorrons le machiavélisme qui ne se pare d'un respect hypocrite pour la constitution , que pour fournir à ses ennemis les moyens de la détruire sans obstacles ; nous ne sommes plus , depuis long-tems , les dupes des intrigans et des traîtres , et nous ne voulons point être leurs esclaves.

Nous voulons triompher ou mourir pour la liberté , mais nous ne voulons pas combattre sous les ordres des courtisans et des complices de nos tyrans. On nous parle de

faire la guerre à l'Autriche , et l'Autriche est dans nos camps ; elle est dans le conseil du roi ; elle est à la tête de nos armées. Ce n'est point assez que la nation française soit abaissée au point de faire la guerre aux rebelles de Coblenz ; elle est encore conduite et trahie par eux. Ce sont leurs frères , leurs alliés qui composent l'état-major de nos armées ; et quel autre avantage a sur la noblesse de Coblenz la presque totalité de cette noblesse , soi-disant patriote , qui est restée au milieu de nos guerriers , si ce n'est d'être plus lâche et plus perfide ? Tous les gens de cette caste funeste , qui joignoient à la maladie incurable de l'orgueil et des préjugés , quelque franchise et quelque fierté , se sont rangés en bataille contre nous ; tout ce qu'il y avoit parmi eux de plus bas et de plus pervers courtisans , ont continué de nous caresser pour nous trahir ; pour attiser , au milieu de nous , le feu de la guerre civile , pour séduire l'armée , pour opprimer le patriotisme , pour livrer aux flammes les propriétés et les maisons d'un peuple malheureux , qui alloit briser ses fers de concert avec nous , et la patrie elle-même aux armées des

despotes conjurés contr'elle. Quel scandale ! quel délire ! d'avoir permis que ces nobles intrigans , qui avoient si ouvertement déshonoré le caractère de représentans dans l'assemblée constituante , se soient transformés tout-à-coup , de législateurs perfides , en chefs d'armées , plus perfides encore. A leur tête est Lafayette , le plus méprisable comme le plus criminel de tous les ennemis de la patrie ; le plus infame de tous les assassins du peuple. Lafayette a foulé aux pieds toutes nos lois ; il a déclaré la guerre au peuple français et à l'assemblée nationale ; et il existe encore ! les lois , la liberté ne sont donc plus.

Représentans , vous avez déclaré que la patrie est en danger ; mais ne la mettez-vous pas vous-mêmes en danger , à chaque instant , où vous prolongez l'impunité des traîtres qui conspirent contr'elle ? On dit que des français ont mis en question si les lois le condamnent : hélas ! avec quelle promptitude elles auroient déjà frappé un citoyen malheureux qui eût commis le plus léger de ses innombrables délits !

Représentans , la patrie indignée demande que vous prononciez entr'elle et cet homme

méprisable. Les défenseurs de la patrie demandent des chefs sous lesquels ils puissent exterminer ses ennemis ; mais pour avoir des chefs il faut commencer par destituer les traîtres et les conspirateurs. Nous ne pouvons marcher sous leur conduite , ni consentir à notre ruine et à notre servitude. Nous marcherons seuls , s'il le faut ; et nous sauverons le peuple et vous-mêmes. Nous marcherons , et tous les amis de la patrie et le peuple entier se précipiteront avec nous ; et nous prouverons à l'univers , que sans la noblesse et la cour , les tyrans des nations seroient déjà vaincus. Nous prouverons que l'indignation amoncelée par leurs crimes , dans le cœur des hommes vertueux , peut renverser en un moment , le criminel ouvrage de l'intrigue et de la perfidie. Nous prouverons que les factieux qui aiment la patrie et la constitution ; que les brigands qui ont des vertus et de l'humanité , savent faire rentrer dans le néant , *tous les honnêtes gens couverts de crimes et de parjures , tous les amis de l'ordre public , traîtres envers le peuple , enrichis de ses dépouilles et souillés de son sang.*

Et vous , représentans , entendez la voix

de la nation entière , qui vous crie de pour-
voir au salut public. Montrez-vous dignes
du peuple français et de vous-mêmes. Ser-
vez-vous de son énergie , et secondez-la. Lui
seul peut et veut vous sauver. Il vous de-
mande en retour , que vous vouliez épargner
son sang, en adoptant quelques dispositions
simples que tous vos devoirs vous prescri-
vent impérieusement.

1°. Mettez en état d'accusation Lafayette
et tous ses complices , comme la constitution
et le salut public vous l'ordonnent.

2°. Décrétez le licenciement de l'état-
major de l'armée.

3°. Destituez et punissez , selon le vœu de la
constitution , les directoires coalisés avec
Lafayette et la cour contre la liberté publique.

Enfin , faites du pouvoir exécutif ce que
le salut de l'état et la constitution même
exigent, dans les cas où la nation est trahie
par le pouvoir exécutif.

Ce ne sont pas-là , sans doute , toutes les
mesures que l'intérêt public prescrit : mais
celles-ci au moins sont tellement indispen-
sables , que les négliger , c'est évidemment
abandonner le soin de la chose publique.

Sur la fédération de 1792.

La fédération de 1790 avoit été provoquée par l'assemblée nationale constituante , au sein de la paix , pour jurer d'avance , de maintenir la constitution qui n'étoit que commencée.

Celle de 1792 s'est formée dans la plus grande crise de l'état , pour soutenir la constitution chancelante , et défendre la liberté menacée.

La fédération de 1790 fut l'ouvrage d'une politique artificieuse , qui , sous le prétexte d'affermir la révolution , cherchoit à la faire rétrograder , et à altérer l'esprit public naissant.

Elle ne présenta aux yeux des amis éclairés de la patrie , qu'une multitude ignorante et idolâtre , partageant ses hommages entre une cour parjure et un vil intrigant , que la plus extravagante adulation transformoit en héros. Cette grande cérémonie ne servit qu'à avilir et à tromper la nation.

La fédération de 1792 semble n'avoir rassemblé que des hommes libres , appelés par les dangers de la patrie , plutôt que par le décret qu'ils avoient devancé. Ils ont

foulé aux pieds les idoles que leurs dévanciers avoient encensées. Ils ont voué au mépris public le même homme que les premiers fédérés avoient adoré. Leurs hommages et leurs sermens ne se sont adressés qu'à la patrie et à la liberté ; et si le nom de deux magistrats du peuple furent mêlés à leurs civiques acclamations, c'étoit au moins un hommage rendu au patriotisme persécuté par la tyrannie.

La fédération de 1790 n'étoit qu'une parade militaire, tristement ordonnée par l'autorité publique, étrangère au peuple, que l'on cherchoit à distinguer de la garde nationale.

Celle de 1792 offroit le spectacle touchant de l'union de tous les citoyens ; les piques mêlées aux fusils, et les uniformes aux habits grossiers des laboureurs et des artisans ; les images de la liberté portées en triomphe ; la joie franche et naïve du peuple ; tout, jusqu'au désordre intéressant qui régnoit dans cette fête nationale, annonçoit que le génie de la liberté l'avoit préparée.

Peut-être cette réunion de tant de citoyens courageux, est-elle le dernier espoir qui reste à la patrie, dans les périls imminens qui l'environnent. Aussi, tous les ennemis

du bien public ont-ils mis tout en œuvre , pour la traverser. Le ministre de l'intérieur a osé calomnier le peuple français dans leurs personnes , par des proclamations et par des missives dignes de la tyrannie qui les a dictées. Des directoires , émules de son civisme , ont abusé de leur autorité , pour les désarmer , pour les arrêter ; des bruits alarmans , des libelles infames étoient répandus sur toute la route , pour détourner les députés fédérés de se rendre à Paris. Et dans cette ville même , la cour et l'aristocratie n'ont rien oublié pour les rebuter , et pour les forcer à fuir promptement la capitale.

Ils y sont arrivés au moment de la plus horrible conspiration , prêts d'éclater contre la patrie. Ils peuvent la déconcerter. Pour remplir cette tâche , ce ne sera ni le courage , ni l'amour de la patrie qui leur manquera : mais il leur faudra encore toute la sagesse et toute la circonspection nécessaire , pour choisir les véritables moyens de sauver la liberté , et pour éviter tous les pièges que les perfides ennemis du peuple ne cesseront de tendre à leur franchise.

Les émissaires et les complices de la cour

mettront tout en œuvre , pour provoquer leur impatience , et pour les porter à des partis extrêmes et précipités. Qu'ils se conduisent avec autant de prudence que d'énergie ; qu'ils commencent par connoître les ressorts des intrigues , qui causent tous nos maux , et les véritables ennemis de la liberté ; qu'ils s'instruisent eux-mêmes , pour éclairer leurs commettans ; qu'ils ménagent l'opinion des foibles , en éveillant le patriotisme ; qu'ils s'arment de la constitution même , pour sauver la liberté ; que leurs mesures soient sages , progressives et courageuses. Ce seroit une absurdité de croire , que la constitution ne donne pas à l'assemblée nationale les moyens de la défendre , lorsqu'il est évident que l'assemblée nationale est loin d'employer toutes les ressources que la constitution lui présente ; il seroit souverainement impolitique de commencer par demander plus que la constitution , lorsqu'on ne peut pas obtenir la constitution elle-même ; il seroit plus impolitique encore , de vouloir réclamer , par des moyens en apparence inconstitutionnels , ce qu'on a le droit d'exiger , en vertu du texte formel de la constitution. En suivant ce principe ,

on raille les esprits timides et ignorans , on impose silence à la calomnie , et on dévoile toute la turpitude des mandataires coupables , qui ne cessent d'invoquer les lois , en les foulant aux pieds.

Pourquoi laisserois-je croire qu'il faut s'élever à ces mesures extraordinaires que le salut public autorise pour demander la punition d'une cour conspiratrice, des généraux traîtres et rebelles , la destitution des directoires contre-révolutionnaires ; l'exécution de toutes les lois qui doivent protéger la liberté publique et individuelle ; lorsque ce ne sont-là que les devoirs les plus rigoureux que la constitution impose à nos représentans ? Et s'ils les négligent , pourquoi nous accuseroient-ils de violer les lois , quand nous les réclamons ?

Citoyens - fédérés , ne combattez nos ennemis communs , qu'avec le glaive des lois. Présentez légalement à l'assemblée législative , le vœu du peuple de vos départemens et les alarmes de la patrie en péril. Développez , avec énergie , toutes les atteintes portées jusques ici à la constitution , tous les crimes commis contre la liberté par ses ennemis hypocrites et par ses ennemis déclarés.

Dénoncez à vos concitoyens les trahisons et les traîtres; développez à leurs yeux le fatal tissu de ces abominables intrigues, qui, depuis si long-tems, livrent la nation à ses anciens oppresseurs et à des tyrans nouveaux; de ces intrigues, dont Paris est le centre, et que l'on soupçonne à peine dans nos départemens. Constatez d'abord, que ceux à qui les rênes du gouvernement ont été confiées, ne veulent point absolument sauver l'état, ni maintenir la constitution, afin que la nation éclairée sur l'étendue et sur les véritables causes de ses dangers, puisse pourvoir elle-même à son propre salut; et que la première invasion des ennemis extérieurs, que le premier attentat des ennemis intérieurs soit le signal qui l'avertisse de se lever toute entière.

Braves et généreux citoyens, voilà la seule marche que vous devez suivre. Votre seule présence à Paris, donnera de grands avantages à la cause publique. Votre union avec les patriotes que cette ville renferme dans son sein, déconcertera les complots sans cesse renaissans, dont elle est le foyer; elle rendra impuissante cette armée de satellites et d'assassins, que le despotisme et les

cours étrangères y rassemblent. Elle ranimera l'esprit public, encouragera le patriotisme, abaissera l'audace de l'aristocratie. Votre correspondance, avec vos compatriotes, liera les provinces à Paris, pour opposer une résistance commune et simultanée aux derniers attentats que nos ennemis se préparent à exécuter contre la sûreté et contre la liberté de la France.

Ce n'est que par cette marche sage et ferme, que vous pouvez sauver votre pays. L'impatience et l'indignation peuvent conseiller des mesures plus promptes et plus vigoureuses en apparence ; le salut public et les droits du peuple peuvent les légitimer : mais celles-là seules sont avouées par la saine politique, et adaptées aux circonstances où nous sommes. Il ne faut pas toujours faire tout ce qui est légitime. Sans doute, un peuple si lâchement opprimé, si indignement trahi, peut avoir des droits bien étendus : mais ce n'est point la vengeance qu'il faut chercher, c'est le salut public.

Ce n'est point à la tête de tel ou tel individu qu'est attachée la destinée de l'empire ; c'est à la nature du gouvernement ;
c'est

c'est à la bonté des institutions politiques. Dans un vaste état, au sein des factions, les malheurs publics ne disparaissent point avec quelques individus malfaisans ; et la tyrannie ne tombe point avec les tyrans. Les mouvemens partiels et violens ne sont souvent que des crises mortelles. Avant de se mettre en route, il faut connoître le terme où l'on veut arriver, et les chemins où l'on doit marcher. Il faut un plan et des chefs, pour exécuter une grande entreprise. Les seules agitations qui puissent délivrer un peuple du joug qui l'opprime, sont celles qu'amènent généralement et insensiblement la lassitude de l'oppression, le sentiment du malheur commun et la connoissance des causes qui le produisent.

J'ai toujours vu ces maximes diriger la conduite des généreux citoyens qui se dévouent à la défense de la liberté : mais quelquefois aussi, des émissaires de nos ennemis se mêlent parmi eux, pour emporter hors des règles de la saine politique, le patriotisme ardent et inexpérimenté. Alors, si l'on consulte plus ce qui est juste en soi, que ce qui est utile dans les circonstances données, en croyant servir la chose publique,

on ne sert que les intérêts d'une faction et la cause même du despotisme. L'un des artifices les plus familiers à nos tyrans hypocrites , est de chercher à exciter des mouvemens inutiles , ou mal combinés , pour calomnier le civisme , et pour égorger le peuple ; ils se servent de ses vertus réelles , pour lui donner des torts apparens ; et , comme ils en sont les juges , ils le punissent de leur propre perversité. Ils s'écrient ensuite les premiers , que le peuple est le jouet des intrigans , et le dégoûtent presque de la défense de ses droits.

Telle est la bizarre et malheureuse situation où ils nous ont conduits , à force de machiavélisme et de perfidie ! Ils sévissent impitoyablement contre les indiscretions des patriotes outragés , et ferment les yeux sur les plus grands attentats de leurs complices. La même loi , qui , entre leurs mains , sert d'égide à tous leurs crimes , est un instrument de proscription contre les meilleurs citoyens : genre d'oppression d'autant plus redoutable , qu'ils conspirent toujours dans les ténèbres ; et que le peuple délibère tout haut et au grand jour , sur les moyens de réclamer contre leur tyrannie. Tandis que

les honnêtes gens combattent pour la liberté , sans système , comme sans concert , avec les seules armes de la justice et de la conviction , les méchans se réunissent , pour l'accabler de tout le poids des moyens pécuniaires , de toute la puissance de la calomnie , de toutes les forces de l'intrigue et de l'autorité. Aussi , le mandataire corrompu , qui trahit , et qui assassine le peuple , avec adresse et même avec impudence , est toujours innocent ; tandis que le peuple qui se livre à un mouvement d'indignation , ou qui se permet seulement une plainte trop vive , est traité comme criminel.

Mais ils font plus ; ils le persécutent souvent pour des faits qui lui sont absolument étrangers , et qui ne sont que leurs propres œuvres. C'est un art connu des tyrans , comme l'a observé Jean-Jacques Rousseau , de mêler aux assemblées des citoyens quelques-uns des leurs , qui profèrent des discours insensés , ou commettent des actes criminels , pour les imputer à l'assemblée entière , pour flétrir les démarches les plus louables en elles-mêmes , et présenter toujours le peuple , comme un ramas de brigands séditieux.

J'en ai vu moi-même de sinistres exemples, dans cette révolution; qui plus qu'aucune autre a montré la vertu du peuple et la scélératesse de ses oppresseurs. Et si je connoissois quelque part un tribunal assez juste pour condamner un grand coupable, je lui dénoncerois celui qui fit pendre un boulanger, pour obtenir la loi de sang qui a déjà immolé tant de citoyens vertueux; celui qui, pour justifier le massacre du champ de mars, fit pendre le matin deux inconnus; celui qui après avoir cherché en vain, à déshonorer la journée du 20 juin, par quelques actes indignes du peuple, n'en calomnia pas moins impudemment le peuple, comme s'il les avoit commis; ceux qui au moment où j'écris, préparent peut-être encore des scènes sinistres, pour pallier leurs exécrables projets...

Généreux défenseurs de la liberté, vous avez apporté des âmes franches et simples dans le séjour de l'intrigue et de la corruption. Les hommes les plus pervers de l'Europe, rassemblés aujourd'hui dans cette ville, vous entourent et vous observent. Le crime, l'ambition veille autour de vous, pour vous tromper, et pour perdre en vous,

s'il étoit possible , le plus précieux espoir de la liberté. Les calomnies qui vous ont précédé , vous présagent les nouveaux forfaits qu'ils peuvent commettre pour vous calomnier encore. Veillez sur tous ceux qui approchent de vous. Des ambitieux hypocrites détestent votre présence seule ; ils sont disposés à punir en vous l'usage même du droit qui vous appartient , de réclamer l'autorité des lois violées , et les principes de la liberté méconnus. Ils voudront détourner l'attention publique de leurs forfaits , en vous donnant des torts. . . . Fuyez les pièges qu'ils vous tendront ; ne compromettez pas le sort de la patrie , par une précipitation téméraire , ni par un zèle indiscret. Soyez calmes et réfléchis , autant que fermes et courageux. Laissez-les quelque tems encore s'enlacer dans leurs propres intrigues ; attendez le moment favorable que doit amener l'usage des ressources que nous avons indiquées , et que doivent hâter les attentats prochains des ennemis de la liberté. Le salut de la patrie et le bonheur de l'humanité sont à ce prix.

Décret sur la rébellion de Lafayette.

APRÈS deux mois de délai ; après une discussion de plusieurs séances ; après deux ou trois rapports ; après beaucoup de discours lumineux et de panégyriques impertinens du héros de l'Œil - de - Bœuf , les représentans de la nation viennent d'ajourner le jugement de la cause de M. Lafayette.

Il étoit bien convaincu de conspiration contre la liberté publique , de sédition et de désertion : mais il falloit savoir s'il étoit vrai que M. Luckner avoit dit qu'un certain M. Puzi lui avoit conseillé , de la part de M. Lafayette , de marcher sur Paris. Dix témoins attestoient ces faits : mais il falloit consulter M. Luckner lui-même ; et l'assemblée nationale décrète qu'il sera sursis au décret que la nation sollicitoit , jusqu'à ce que M. Luckner se soit expliqué sur ce point.

Luckner , qui écrit à l'assemblée nationale et au roi des lettres qu'il ne sait pas lire ; Luckner , que l'on représente environné d'intrigans , complices de Lafayette , qui dirigent tous ses mouvemens ; Luckner , dont on attribue toutes les erreurs et toutes les

contradictions, à une profonde ignorance de la politique et de la langue française, est, en quelque sorte, constitué juge de ce grand procès; et sa réponse va décider du sort de M. Lafayette et du maintien de la constitution, en supposant toutefois que cette affaire doive encore être reportée à la délibération de l'assemblée nationale.

En attendant, Lafayette va rester à la tête de l'armée, dont il a jusques ici enchaîné le courage, qu'il a affoiblie par des fatigues extraordinaires, par la perte des plus zélés patriotes, qu'il a livrés aux fers de l'ennemi. Il restera à la tête de cette armée, où il a semé la division, dont l'état-major est composé de ses créatures ou de ses complices, qu'il s'efforce d'attacher à sa fortune et à la cause des ennemis du peuple, par les moyens de séduction les plus dangereux. Il pourra achever, à l'oisir, son criminel ouvrage, et tramer impunément, la ruine de la patrie et de la liberté, et la proscription de tous les bons citoyens. L'assemblée nationale ajourne la punition des généraux traîtres et rebelles: mais les ennemis étrangers qui sont à nos portes, ajournent-ils leurs attaques? Les ennemis du dedans ajournent-ils

leurs conspirations ? Lafayette lui-même a-t-il promis une trêve à l'assemblée nationale et au peuple ?

Tous les bons citoyens se sont accordés à regarder ce décret évasif, comme plus funeste et plus indigne de la loyauté du corps législatif, qu'une absolution formelle, que l'opinion publique n'a point permis de prononcer. Tout annonce, en effet, que cette décision est beaucoup plus favorable à Lafayette, que l'absolution même. Cette absolution eût été effacée par l'évidence du crime, au lieu qu'en paroissant réduire la question au fait d'une conversation de Luckner, on substituoit au véritable procès, un incident interminable, qui donnoit le change à l'opinion publique, et laissoit ralentir la juste indignation, que les attentats prouvés du général avoient excitée.

Que ne puis-je dérober aux yeux de la postérité, cet opprobre de mon pays, et ce scandale de l'humanité ?

Mais, la postérité pourra-t-elle croire que les représentans de 25 millions d'hommes, aient pu immoler à un méprisable intrigant, le salut de leur patrie et la liberté du monde ?

Croira-t-elle qu'ils aient pu renoncer aux

titres

titres de législateurs du peuple français , de bienfaiteurs du genre humain , pour devenir les complices et les valets du valet d'un roi ? On dit qu'il existe des contrées où les hommes , abrutis par l'esclavage , s'enorgueillissent des insultes de leurs maîtres : mais , qui pourroit penser que les dépositaires de la puissance d'un grand peuple descendent à ce degré de bassesse , d'approuver eux-mêmes l'insolence d'un citoyen , qui les avilissent , et qui les menace , de sourire à ses attentats , et de mettre la nation qu'ils représentent , aux pieds du plus vil des courtisans et du plus coupable de tous les rebelles ? Sont-ce là les successeurs de ceux qui prêtèrent le serment du jeu de paume ? Sont-ce là les mandataires de ce peuple , qui en 1789 fit rentrer tous ses tyrans dans la poussière ? sont-ce là les dépositaires de la constitution française , et les gardiens de la déclaration des droits de l'homme , qui ont juré eux-mêmes de mourir pour les défendre ? Que dis-je ? N'est-ce pas dans cette même tribune , où elle fut proclamée , qu'on a vu des représentans du souverain , d'un côté , élever au-dessus de tous les héros de l'antiquité , un général séditieux , chargé

de la haine et du mépris de leurs commettans ; de l'autre , outrager le peuple qu'ils représentent , par les dénominations de brigands et de scélérats ; et , dans leur criminel délire , l'appeler une excressence vicieuse , une lèpre honteuse du corps politique (1) ? Et le sénat français ne s'est point levé tout entier , pour chasser de son sein ces infames conspirateurs ; et la foudre n'a pas frappé , à l'instant , ces vils blasphémateurs ? Hélas ! on ne se souvient de la déclaration des droits , que pour la faire oublier ; de la révolution , que pour en effacer les traces ; du peuple , que pour l'anéantir , que pour le punir d'avoir secoué un moment le joug du despotisme. Tous les suppôts de l'ancien régime , tous les frippons du nouveau , que l'intrigue a élevés aux emplois publics , tout ce qu'il y a en France d'égoïstes et d'hommes lâches ou corrompus , est ligué contre le peuple , pour le replonger dans le néant , et réduire l'espèce humaine à la condition d'un vil troupeau , pour partager

(1) Discours de Dumolard , l'un des panégyristes de Lafayette , et l'un des orateurs de la majorité.

la puissance et la fortune publique avec la cour et les chefs de parti.

Voilà l'objet de la politique actuelle. Voilà le vœu, l'esprit de tous les *honnêtes gens*. Voilà les principes de la plupart des fonctionnaires publics. Si on l'osoit, on proposeroit des récompenses à quiconque apporteroit une tête de *patriote* ou de *sans culotte* : on se contente, quant à présent, de les calomnier, de les emprisonner arbitrairement; de les livrer en détail au fer des autrichiens, ou de les fusiller à loisir, légalement, lorsqu'on les trouve réunis sans armes, dans une plaine, à-peu-près comme on tire sur un troupeau de bêtes fauves. Souvent on les attire dans le piège pour les égorger. Voulez-vous être un héros, ou même un demi-Dieu, faites déployer contre le peuple l'étendart de la mort? Voulez-vous échapper à la proscription, gardez-vous d'aimer le peuple ou d'en être aimé? Savez-vous quels sont les bons citoyens? ce sont les écrivains qui, pour de l'argent outragent tous les jours tous les défenseurs de la liberté, et s'efforcent de prouver à la France entière, que le peuple français n'est composé que de bandits et de

factieux ; ce sont les administrateurs qui servent la cour en trahissant la nation ; ce sont les juges qui trouvent toujours un crime où ils apperçoivent la pauvreté ou le patriotisme , et l'innocence où est la richesse et l'aristocratie. Savez-vous quels sont les scélérats ? ce sont les citoyens qui ont une ame et des principes ; qui croient à la constitution , à la justice , aux droits de l'humanité. Voilà pourquoi *les honnêtes gens* aujourd'hui sont de si grands frippons ; voilà pourquoi les défenseurs de la propriété sont si habiles à s'approprier les deniers publics , et les amis des lois si audacieux à les enfreindre ; enfin , les hommes sages et modérés , si absurdes et si barbares. Voilà pourquoi aussi on voit tant de brigands généreux , et tant de factieux passionnés pour le bien public.

Montesquieu a dit , que la vertu étoit le principe du gouvernement républicain , l'honneur celui de la monarchie , la terreur celui du despotisme. Il faudroit aussi imaginer un principe nouveau , pour le nouvel ordre de choses que nous voyons parmi nous. On seroit tenté de croire , que ce principe est la calomnie , la perfidie , la corruption. Quelle multitude de grands hommes d'état

il a déjà produits ! Eh ! qui pourroit contester ce titre à ceux qui, depuis trois ans, ont trouvé dans la constitution et dans la déclaration des droits, tous les moyens nécessaires pour ressusciter le despotisme et l'aristocratie, à ceux qui ont toujours foulé aux pieds les lois, sans jamais les violer ; opprimé et trahi le peuple, sans cesser de respecter la nation ; à ceux qui ont dilapidé la fortune publique, sans cesser d'être purs et désintéressés. Ah ! comment refuser son hommage au génie de ces grands politiques, qui, en répandant, sur toute la surface de l'empire, des libelles payés du trésor du peuple, et en violant le secret de la poste, pour intercepter les écrits utiles, et même la correspondance des patriotes, ont pu changer la vérité en mensonge, la sagesse en folie, la vertu en crime !

Comment ne pas admirer l'habileté de ces hommes, qui, depuis l'origine de la révolution, ont si bien fait, que nul des innombrables honnêtes gens qui ont conspiré contre la patrie, n'a encore été puni ; et que le sang de quarante mille patriotes a déjà coulé, soit à l'ombre du drapeau

rouge , soit sous le glaive des tribunaux aristocratiques , soit sous le fer des autrichiens ? Quels hommes d'état , que ceux qui ont presque ramené l'estime au crime et à l'opulence , et accablé l'indigence et la vertu , sous le poids du mépris et de l'oppression ! Quels hommes d'état , que ceux qui ont armé contre nous les despotes , et qui nous ont inspiré la résolution de leur confier le soin de notre défense ; qui ont fait proscrire nos soldats fidèles , et couronner nos officiers parjures ; qui sont nos ennemis , nos assassins , et qui se sont fait nommer nos chefs ; qui nous ont trahis , et qui nous ont fait décréter que c'étoit un crime de croire à la trahison ; qui se sont fait donner le droit de faire des réglemens pour l'armée , et le pouvoir arbitraire de vie et de mort , afin que personne n'osât les en accuser , ni leur refuser une obéissance passive , contre le salut public et contre la liberté du peuple !

Quels régénérateurs de la nation ! Quels instituteurs du genre humain , que ceux qui posent en principe , qu'un château , qu'une grande propriété territoriale est beaucoup : mais qu'un homme n'est rien ; que la société humaine doit être uniquement composée de proprié-

taires , à l'exclusion des hommes ; qui , pour établir ce système veulent livrer la patrie aux armées étrangères , et cimenter du sang de leurs concitoyens , ce monstrueux édifice de l'orgueil et de la déraison ! Voilà la sublime philosophie de nos sages ; voilà l'ardent patriotisme de nos honnêtes gens !

Dans une telle société , nous avons eu tort , sans doute , d'accuser Lafayette. C'est M. Dumolard , c'est M. Ramond , c'est M. Daveyroud , c'est M. Dumas qui a raison ; M. Lafayette est , en effet , un héros ; il est digne d'être le chef de la république des honnêtes gens. Que veut-il autre chose , en effet , que d'égorger , que d'asservir le peuple , pour fonder l'empire des grands , des riches et de la cour ? Qui pourroit être assez pervers , ou assez factieux , pour traverser un si noble dessein ? Nobles , clergé , rois , sangsues et tyrans du peuple , de quelque espèce que vous soyiez , prosternez-vous au nom de ce grand homme ; implorez ce nouveau messie , qui doit vous délivrer du joug de la justice et de l'égalité. Ne vous contentez pas de l'absoudre ; décernez-lui des couronnes civiques ou des temples. Partagez vos hommages entre lui et les autrichiens , et

ces despotes secourables , qui , pleins du zèle qui l'anime pour la tranquillité et pour le bonheur de la France , veulent concourir avec lui au rétablissement de l'ordre , et à la punition de la faction jacobite. Unissez , dans vos chants de victoire , les noms de François , de Frédéric , de Lafayette ; préparez-vous à danser sur les cendres de votre patrie , et sur les cadavres de vos concitoyens.... Et vous , français , préparez-vous à leur ravir ce triomphe , et à faire rentrer dans la poussière , tous les tyrans et tous les traîtres.

LES CITOYENS

R'ÉUNIS A PARIS,

AU MOIS DE JUILLET 1792,

*Aux français des quatre-vingt-trois départemens,
Paris, ce 20 juillet 1792, l'an 4^{me}. de la
liberté.*

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.

FRÈRES ET AMIS,

NOUS avons entendu les cris de la patrie en péril, et nous avons volé à son secours. Avant d'arriver dans cette capitale, nous avons compris que le danger n'étoit point aux frontières. Ce que nous avons vu, ce que nous avons entendu ici, nous a confirmé cette vérité.

Une cour perfide, une coalition de patri-
ciens insolens, qui, naguères législateurs,
se sont conservés, au mépris de la déclaration
des droits, les emplois militaires; dont ils

L

avoient besoin , pour nous trahir , et pour nous enchaîner ; des administrations , des tribunaux peuplés par l'intrigue , et corrompus par l'or de la liste civile , ou par l'espérance de l'inamovibilité ; une tourbe impure de scélérats de toutes classes , qui ont la constitution à la bouche , le despotisme et l'assassinat dans le cœur , voilà les ennemis de la patrie , et c'est à Paris qu'il faut les combattre. C'est de Paris , que le conseil secret du roi commande les armées autrichiennes , prépare l'invasion de notre territoire , et les horreurs de la guerre étrangère et civile ; c'est à Paris , qu'est établi l'arsenal homicide des journaux , des libelles , par lesquels on essaye de séduire nos braves soldats ; c'est à Paris , que se rédigèrent la lettre insensée de Bouillé et celle de Lafayette , plus criminelle encore ; c'est à Paris , que l'on fabrique les arrêtés des départemens , les mandats d'amener des juges de paix , et les sentences des tribunaux contre les citoyens vertueux.

C'est donc à Paris que nous devons vaincre ou mourir , et nous avons juré d'y rester ; c'est ici notre poste , c'est le lieu de notre triomphe , ou ce sera notre tombeau.

Déjà nous avons présenté à l'assemblée

nationale une pétition énergique, qui renferme le vœu de tous les français, et les moyens de sauver la patrie; l'assemblée s'est contentée de nous inviter aux honneurs de la séance, et a passé à l'ordre du jour; mais l'effet de notre démarche n'est pas perdu, la cour en a tremblé; elle offre des conditions, l'ennemi recule, il est vaincu, si nous savons user de nos avantages; si nous nous disons bien, que ce n'est plus pour la liberté seule que nous combattons, mais pour la vie. Lafayette et les directoires des départemens ont pris soin de nous en instruire, et c'est cette pensée qui perdra la cour; nous avons vaincu, si nos frères de tous les départemens se lèvent tous ensemble, s'ils jurent, comme nous, d'anéantir jusqu'au dernier vestige de l'aristocratie, et de ne plus souffrir, à la tête des armées, de la législation et du gouvernement, ceux contre lesquels nous avons fait la révolution. Nous connoissons tous les pièges qu'on ne cessera de nous tendre, et nous saurons les éviter. Simples comme la nature, purs comme l'air que l'on respire dans nos campagnes, ce n'est pas sur nous que le souffle empoisonné des ambitieux portera la contagion. Les artifices.

de la cour et de ses suppôts n'ont jamais fait des dupes , que parmi les courtisans.

Nous avons deviné toutes les cabales et nous les haïssons toutes. Ceux qui ne combattent que pour faire remplacer des patriciens par d'autres patriciens , des intrigans par d'autres intrigans , des abus par d'autres abus , et qui voient le salut de l'état dans un changement de ministres , ne nous en imposeront pas plus , que le dictateur qui veut nous égorger au nom de la constitution , qu'il viole avec impudence. Pour nous , nous ne sommes d'aucun parti , nous ne servons aucune faction ; vous le savez , frères et amis , notre volonté , c'est la volonté générale. Notre ambition est d'être libres , notre cri de ralliement est *la déclaration des droits* , nos chefs de parti sont nos bons législateurs , notre centre de réunion est l'assemblée générale des représentans de la nation.

Nos frères de la capitale ont partagé leur maison et leur pain avec nous , ils partagent nos sentimens , ils partageront nos dangers et notre gloire. Si nous avons vu dans Paris nos ennemis les plus cruels , nous y retrou-

vons aussi les consolations et les secours de la plus ardente amitié.

Voilà , frères et amis , notre position ; voilà notre profession de foi ; voilà la résolution courageuse à laquelle nous nous sommes invariablement arrêtés.

Nous recommandons à vos soins nos femmes et nos enfans ; nous leur léguons l'amitié de nos concitoyens et le souvenir de ce que nous avons fait pour la patrie. Vous ne nous reverrez plus , ou vous nous verrez libres. Si nous succombons sous l'intrigue ou sous la violence , vous saurez que nous sommes morts pour la liberté ; vous volerez à la vengeance , et la liberté renâtra de nos cendres.

Suivent les signatures.

L E T T R E X I I I .

*DE M. Ruteau à M. Scipion Chambonas ,
ministre des affaires étrangères , par le patriote
Ruteau.*

Paris, le 18 juillet 1792 , l'an 4^{me}. de la liberté.

Troisième bataillon de Seine et Oise.

LES volontaires du troisième bataillon de
Seine et Oise, en garnison à Landrecy, se
plaignent,

1^o. De ce qu'on ne leur a pas encore
donné le sou de pain qui leur revient chaque
jour, depuis le 1^{er}. février dernier ;

2^o. De ce qu'on ne leur donne pas égale-
ment le sou de bois qui leur revient par
jour, depuis le 4 mars ;

3^o. De ce qu'on ne leur remet pas une
somme de 15 livres, qui leur a été accordée,
ainsi qu'aux bataillons de Lille et Vilaine,
en dédommagement de la perte qu'ils ont
essuyée sur les assignats ;

4^o. De ce qu'on ne leur a pas encore
donné ni guêtres, ni equipemens.

5°. De ce qu'ils sont seuls dans la garnison de Landrecy , et qu'ils y sont extrêmement fatigués de service , ce qui leur occasionne beaucoup de malades ;

6°. Et enfin , de ce qu'on travaille , avec une lenteur incroyable , aux réparations urgentes , qu'exige la défense de cette place.

Volmerange.

CE village , situé près de Thyonville , est composé d'environ soixante feux. L'ancien curé réfractaire redouble ses sermons inconstitutionnels ; il tient chez lui des assemblées , dans lesquelles il pervertit les habitans. Il a déjà fait des progrès rapides ; il a pervertit cinq à six villages , auxquels il assure que dans peu de tems il sera leur pasteur ; que ses amis , les autrichiens , les prussiens et les émigrés vont entrer en France , et qu'on sera bientôt débarrassé des patriotes.

Ce curé , se nomme Dumond ; il a avec lui un de ses neveux , tous deux vont quelquefois passer huit jours de suite en Allemagne ; ils y portent du numéraire et la correspondance des émigrés ; et à leur tour , ils donnent aux habitans crédules de la

campagne , de folles espérances sur la contre-révolution prochaine.

Ici , Monsieur , j'arrête toutes les observations que je vous ai fait passer , depuis que je suis parti de Paris , chargé par le comité de surveillance de l'assemblée nationale , et par M. Dumouriez , votre prédécesseur , d'une mission qui intéresse la sûreté de l'empire français : certainement , elle l'intéressoit , et toute pénible qu'elle ait été , j'ose me flatter de l'avoir rempli avec zèle et intégrité ; j'ai employé tous les moyens qui étoient en mon pouvoir , pour vous faire connoître la disposition des esprits du dedans , la disposition des esprits du dehors , les démarches des autrichiens , des prussiens , et les préparatifs hostiles des français rebelles émigrés ; je vous ai fait connoître aussi l'état de nos frontières dégarnies ; j'ai envoyé des surveillans en Allemagne , j'y ai été moi-même ; et vous avez eu des rapports bien circonstanciés , bien exacts et bien détaillés.

Mais , Monsieur , à quoi servoit-il d'envoyer à la découverte , puisque rien n'est encore

réparé , que tous ceux que j'ai dénoncé , sont encore en place , et qu'on met en usage tous les ressorts possibles , pour assurer la contre-révolution. Oui , Monsieur , la contre-révolution , est certaine , si l'assemblée nationale ne se montre dans toute sa vigueur , et si elle ne fait sonner le tocsin dans toute la France , et si tous les patriotes ne volent en foule aux frontières , pour exterminer les scélérats qui osent souiller de leur présence la terre de la liberté.

Comment un général peut-il se permettre de passer son tems à vouloir la destruction des sociétés patriotiques qui sont en France , lorsqu'il n'y a que l'œil vigilant de ces mêmes sociétés , qui ont déroulé toutes ces fausses démarches ?

Comment un général peut-il se permettre de quitter son poste , pour faire des promenades , depuis les frontières jusques à Paris , lorsqu'il est en présence d'un ennemi qui ne respire que sang , que carnage ?

Vous me demanderez peut-être , sur quoi je fonde mes craintes et mes alarmes , sur tout ce qui regarde personnellement M. Lafayette , ainsi que les autres généraux ,

c'est de quoi je vais m'occuper , en lui défiant toutefois de dire le contraire.

Lorsque M. Lafayette est parti de Paris , pour aller prendre le commandement de son armée ; il savoit très-bien qu'il alloit commander une armée de cinquante milles hommes ; si son armée n'étoit pas au complet , M. Lafayette ne devoit-il pas en écrire au ministre de la guerre , et au refus ou à la lenteur de ce dernier , ne devoit-il pas en instruire le corps législatif ?

Lorsque M. Lafayette a su qu'il alloit entreprendre une guerre offensive , ne devoit-il pas faire mettre toutes les villes qui sont sous son commandement , sur le pied d'une défensive active ? Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ?

Lorsque M. Lafayette a reçu l'ordre de se porter sur Namur , le 31 mai dernier , époque à laquelle il étoit parfaitement instruit du peu de troupes qu'il y avoit dans Namur ; que le bataillon de Vierset devoit tourner ses armes contre le régiment de Kinsky ; que les patriotes de Namur attendoient les français à bras ouverts , pourquoi a-t-il resté dans l'inaction , et ne s'est-il pas présenté devant Namur ?

Lorsque M. Lafayette a vu que son armée n'étoit pas loin d'être au complet, et que M. Narbonne avoit menti impunément à l'assemblée nationale, en disant que les régimens étoient plus que complets, tandis qu'il n'y avoit qu'un seul bataillon dans chaque régiment, pourquoi n'en a-t-il pas rendu compte au corps législatif ?

Lorsque M. Lafayette a vu que nos villes-frontières étoient dégarnies et démantelées, et que, suivant le rapport de ce même M. Narbonne, tout étoit dans le meilleur état, pourquoi n'en a-t-il pas instruit le corps législatif ?

Lorsque M. Lafayette a été instruit de la quantité d'autrichiens qu'il y avoit dans les Pays-Bas, et qu'on lui a remis un plan d'attaque, qui nous assureroit la conquête du Pays-Bas dans très-peu de jours, pourquoi n'a-t-il pas bougé ?

Lorsque l'avant-garde de M. Lafayette a été attaquée deux fois, par un nombre bien supérieur de troupes autrichiennes, pourquoi n'a-t-il pas envoyé du renfort ? Il répondra qu'il n'a pas entendu le coup de canon d'avertissement. Mais pourquoi de distance en distance n'a-t-il pas placé des

vedettes , qui , à grande course de cheval seroient venus l'avertir ?

Il est donc bien certain et bien prouvé , que M. Lafayette étoit , et est encore d'intelligence avec le parti ennemi ; puisqu'il lui a donné le tems de se mettre sur une défensive active ; de rallier non-seulement toutes ses forces , mais encore de laisser arriver les forces envoyées par les autres puissances ; et qu'il a aussi donné le tems aux français rebelles , de s'armer , et d'être en état de se joindre à toutes les puissances coalisées.

Il est encore bien certain que la contre-révolution est prochaine , et que le parti ministériel la regarde comme achevée ; à moins qu'une seconde révolution ne nous tire de l'embarras où nous ont mis toutes les menées sourdes du cabinet autrichien.

Au surplus , Monsieur , voyez bien tous mes rapports , vous n'y trouverez que des vérités , et vous y verrez que ce n'est pas sans raison que je me plains.

Je suis de retour à Paris , où j'ai été forcé de revenir , vu que je ne recevois aucune lettre de vous , et que l'argent me manquoit. Peut-être que la publicité de

mes rapports aux sociétés patriotiques vous ont déplu ; quant à moi, Monsieur, j'ai cru devoir suivre cette marche pour sauver la chose publique en danger, et faire ouvrir les yeux aux patriotes sur notre situation, et sur le compte des chefs qui prétendent envain détruire des sociétés qui, seules jusqu'à présent, ont soutenu la révolution, et n'ont faits d'autre mal que de dévoiler la perfidie d'un général qui, continuellement la bouche pleine des mots de liberté et patriotisme, nous vend impunément à nos ennemis.

Comme la patrie est en danger, et qu'il est instant que je continue mes découvertes, attendu d'ailleurs, que mes surveillans sont retournés en Empire, et que je sais où les aller rejoindre, je vous prie de vouloir bien me faire passer vos ordres et de l'argent pour ma route, ou au moins, me prévenir si je dois rester, pour que je puisse me procurer de l'emploi, etc.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 15 juillet 1792.

M. Carnot a fait un rapport sur le complètement de l'armée. Il est décrété 1°. quelle sera portée en troupes de ligne de toutes les armes, en gardes nationales volontaires et en gendarmerie, à quatre cent cinquante mille hommes de complet effectif.

2°. Pour y parvenir, il sera fait par les quatre-ving-trois départemens une levée de cinquante mille hommes, suivant la proposition qui avoit été faite pour la levée des auxiliaires.

3°. Il sera tiré de la gendarmerie des hommes pour former un nouveau corps de cavalerie.

4°. Les vétérans invalides formés en compagnies, sont mis à la disposition du pouvoir exécutif, pour servir de garnisons aux places de guerre, dont ils seront la défense, tant par leur bon exemple et leur patriotisme, que par leur bravoure.

5°. Pour faciliter la levée du contingent des départemens, chaque administration de

département, de district et de commune se nommera deux commissaires, pour presser et recevoir l'inscription volontaire qui se fera pour la troupe de ligne.

6°. Dans chaque canton, les gardes nationaux désigneront entr'eux ceux auxquels ils défèrent l'honneur de marcher aux frontières. Il sera libre à ceux auxquels cet honneur sera déferé de l'accepter ou de le refuser.

Les villes qui fourniront sur-le-champ des bataillons ou des compagnies de volontaires armés et équipés, seront déclarées *avoir bien mérité de la patrie*.

Au nom du comité militaire, M. Dumas a soumis à la discussion un projet de décret dont l'assemblée a adopté toutes les dispositions sans aucun changement; les voici :

1°. Les volontaires gardes nationaux qui se sont fait inscrire à la municipalité pour marcher aux frontières, feront connoître individuellement leur vœu sur le genre de service qu'ils désirent.

2°. A mesure que cent cinquante volontaires se seront inscrits pour la formation d'une compagnie des chasseurs nationaux, la compagnie sera foormée. 3°. Ces compagnies porteront les noms des départemens d'où seront venus ceux qui les composeront.

4°. Si les cent cinquante volontaires , formant une compagnie , se trouvent être de différens départemens , la compagnie portera le nom du département qui aura fourni le plus de soldats.

5°. Les compagnies seront formées comme il suit : deux capitaines , deux lieutenans ; trois sous-lieutenans , six sergens , onze caporaux et cent vingt-six chasseurs volontaires.

6°. Sur les cent - cinquante volontaires de chaque compagnie , quatre-vingts-dix seulement entreront en campagne. 7°. Les officiers et sous - officiers seront élus par les chasseurs.

8°. Les appointemens et soldes seront les mêmes que pour les bataillons de volontaires. 9°. Dans le cas où cinq de ces compagnies se trouveront rassemblées dans une armée , si le général en veut former un bataillon , il sera procédé , comme dans les bataillons de gardes nationaux , à l'élection des lieutenans - colonels et des adjudans généraux.

10°. Le pouvoir exécutif est chargé de rassembler et de convoquer , aux rendez-vous des armées , autant de compagnies de chasseurs nationaux qu'il sera possible. Ces compagnies devront être habillées , armées et équipées.